

Décision n° 2017 - 02

Nommant Akim TAÏROU en qualité de Directeur Général Adjoint chargé du contrôle et des suites

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 313-35-1, L. 342-1 à L. 342-20 et R 342-1 à R 342-11 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 102 ;

Vu le décret n° 2014-1596 du 23 décembre 2014 fixant les règles d'organisation, de fonctionnement et les modalités des contrôles de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

Vu la décision ANCOLS n° 2015-001 du 2 janvier 2015 portant organisation des services de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Akim TAÏROU, salarié régi par les dispositions du code du travail, est nommé Directeur Général Adjoint chargé du contrôle et des suites, à compter du 1er avril 2017.

Article 2 : Le Secrétaire général de l'Agence nationale de contrôle du logement social est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Puteaux, le 31 mars 2017


Pascal MARTIN-GOUSSET